



## **Bulletin URIOPSS n°9**

### **Veille juridique et actualités régionales aide à domicile**

Mai 2008

(Rédigé le 02 juin 2008)

*Bonjour à toutes et à tous.*

*Veillez trouver, par la présente votre numéro du mois de mai. Il s'est peut-être fait un peu attendre mais j'y joins toujours la lettre mensuelle de l'ANSP et celle-ci ne nous est parvenue que vendredi dernier, 30 mai.*

*Rien de bien important à souligner ce mois-ci. A noter que l'avenant concernant la revalorisation des indemnités kilométriques ne semble pas être encore agréé à ce jour.*

*Je vous souhaite une excellente fin de semaine.*

*Cordialement*

Anne BIDOU  
Juriste,  
Animatrice de la commission aide à domicile

## Informations juridiques de portée nationale

### ➤ **Très prochainement : parution de la loi de modernisation du marché du travail**

Nous y reviendrons lorsqu'elle sera publiée. En bref, cette loi crée un nouveau mode de rupture du contrat de travail : la rupture conventionnelle du contrat de travail, elle revient sur le reçu pour solde de tout compte, fixe une durée maximale de période d'essai et améliore les dispositions concernant le maintien de salaire légal pour les salariés qui sont en maladie.

### ➤ **A titre d'information, notamment les associations autorisées**

Pour les établissements autorisés, dont le tarif des prestations est fixé par le représentant de l'Etat dans le département, et conformément aux priorités du programme interdépartemental, une décision du 2 mai 2008, parue au JO du 30 mai 2008 fixe le montant des dotations départementales limitatives attribuées par département.

L'objectif général de dépenses est fixé comme suit :

	Pour les personnes handicapées	Pour les personnes âgées
Calvados	107 998 715	68 183 924
Manche	63 974 947	70 367 057
Orne	61 967 681	48 579 698
Total	233 941 342	187 130 679

## Informations autres à portée nationale

### ➤ **Premier bilan du plan Borloo**

Trois ans après sa mise en place, le plan Borloo présente un bilan en demi-teinte. Sur le plan quantitatif, il prévoyait la création de 500 000 emplois nouveaux soit 150 000 ETO sur 3 ans. Seuls 113 000 emplois ont été créés en 2006 représentant 26 401 ETP. Sur le plan qualitatif, le secteur reste précaire : emplois partiels, faible rémunération, manque de professionnalisation et de qualification. Le service s'est surtout développé autour du gré à gré. Le gouvernement pensait à une arrivée massive du secteur lucratif. En réalité, ce dernier s'est contenté des services de confort aux particuliers et ont délaissé les services à la personne fragilisée qui restent l'apanage du secteur associatif. Les associations ont vu leur activité progresser dans ce domaine, elles représentent aujourd'hui 15 % du marché des services.

➤ **A titre d'information, notamment les associations autorisées**

L'ANESM a formulé ses premières recommandations sur l'évaluation interne. Ces recommandations devraient prochainement être disponibles sur le site [www.anesm.sante.gouv.fr](http://www.anesm.sante.gouv.fr)

<b>Informations départementales</b>
-------------------------------------

➤ **A noter, pour les associations agréées dans la Manche, 2 réunions d'information**

- **Le jeudi 19 juin 2008** de 14 h à 16 h, dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie, **sur la formation du personnel**. Cette réunion d'information sera animée en collaboration avec l'AGEFOS PME.

Les thèmes abordés seront les suivants : Le Plan de formation, Le Droit Individuel à la Formation, l'EDEC ( Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences ), la Validation des Acquis de l'Expérience ...

- **Le jeudi 26 juin 2008** de 14 h à 16 h dans les locaux de la Direction Départementale de l'Équipement, **sur la professionnalisation du secteur**. L'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP) a, en effet, conclu une convention de coopération avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) et lui a confié la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des organismes producteurs de services. Cette réunion, effectuée en présence de Madame Catherine LABBE représentant l'ANACT, aura pour objet de présenter ce programme qui se décline selon 4 axes : la professionnalisation des structures, l'amélioration des conditions d'exercice des métiers, la professionnalisation des intervenants et l'amélioration de la qualité des prestations de service.

➤ **Uniformation et la qualification des directeurs**

Le décret du 18 février 2007 oblige les directeurs des établissements médico-sociaux autorisés à remplir une condition de qualification. Uniformation a prévu une enveloppe spécifique pour aider au financement du parcours de formation des directeurs. Les associations concernées peuvent prendre contact avec la délégation régionale d'Uniformation.

➤ **Démarrage de l'enseigne Handéo dans la Drôme, le Nord et Paris**

L'enseigne Handéo vise, en délivrant un label, à structurer et développer l'offre de services à domicile en direction des personnes en situation de handicap mais sans créer elle-même des services prestataires. Pour l'heure, elle démarre dans 3 départements pour, en 2009 couvrir l'ensemble de l'hexagone. Un article sur cette enseigne est paru dans ASH n°2558 du 16 mai 2008.